

MESURES EN FAVEUR DES CANDIDATS HANDICAPES

CIRCUIT DU DOSSIER DE DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES

DANS LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SESSION 2017

	CANDIDATS SCOLARISES		CANDIDATS NON SCOLARISES : <i>Candidats individuels ou candidats inscrits au CNED</i>
	ETABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRE	PRIVE, CFA, GRETA, ENSEIGNEMENT AGRICOLE, MFR	
Dossier à retirer dès la rentrée scolaire en septembre 2016	Auprès du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers http://www.ac-poitiers.fr/ puis rubrique, « examens- vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »	Auprès du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers http://www.ac-poitiers.fr/ puis rubrique, « examens-vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »	A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) 68 rue Alsace Lorraine CS 58737 79027 Niort Cedex ou Sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers http://www.ac-poitiers.fr/ puis rubrique, « examens-vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »
Dossier complet à envoyer par lettre suivie avant le 19 octobre 2016	Au médecin scolaire de son établissement ou si pas de médecin, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) service de promotion de la santé en faveur des élèves 61 av Limoges CS 98661 79026 NIORT Cedex	A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 68 rue Alsace Lorraine CS 58737 79027 Niort Cedex	A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : 68 rue Alsace Lorraine CS 58737 79027 Niort Cedex